ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Christophe Jasson
Secrétaire général
Tél : 05 87 01 20 23
Mél : ce.secretaire.general.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 6 janvier 2023

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : protection informatique.

Depuis lundi dernier, certaines académies ont signalé des menaces d'attentats, dans des écoles et établissements, transmises le plus souvent par des messages sur des messageries Pronote ou les ENT. En conséquence, le secrétaire général du MENJ nous demande de rappeler aux directeurs d'école et chefs d'établissement les règles simples d'hygiène informatique de tout utilisateur d'ordinateur, pour des usages personnels ou professionnels.

Je vous prie de trouver ci-dessous quelques consignes simples, transmises par notre responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), afin de réduire la surface d'exposition de vos systèmes d'information et de votre identité numérique professionnelle ou personnelle.

1. Protection des mots de passe et sécurisation de l'authentification

- Utiliser un coffre-fort numérique pour enregistrer ses phrases de passe (ou mots de passe ayant au minimum 12 caractères) et ne pas enregistrer ses identifiants dans le navigateur ou dans le client de messagerie, ni les noter sur un papier visible (ce qui inclut les carnets de correspondance des élèves), ni les stocker sur un message ou un téléphone sans protections supplémentaires.
- Ne pas donner ses identifiants (par mail, à un support technique, à un collègue...).
- Changer le mot de passe par défaut, et le changer régulièrement.
- Utiliser l'authentification forte quand cette possibilité est offerte (authentification multifacteur mélangeant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux).

2. Hygiène et protection de l'environnement de travail

- Verrouiller son environnement de travail quand on sort du bureau, ne pas laisser ses matériels personnels sans surveillance et non verrouillés, éteindre/arrêter tout matériel quand on quitte son bureau car des attaques peuvent être initiées depuis un poste et en dehors des heures de bureau.
- Distinguer son identité professionnelle de son identité privée.
- Installer les mises à jour système (Windows, Apple, Android) ainsi que les mises à jour des applications installées sur son matériel.
- Ne pas utiliser de systèmes d'exploitation obsolètes ou non maintenus.
- Limiter les applications installées sur les matériels.

- Ne pas installer d'application si elle n'est pas sous licence, et demander à l'administrateur, au RSSI son avis avant toute installation.
- Installer un antivirus et un pare feu sur ses matériels.
- Proscrire le branchement d'un matériel USB (clé USB, carte SD, disque dur portable...) sur un ordinateur.

Vous pouvez également vous reporter utilement aux newsletters thématiques « cyber » éditées et diffusées par la direction des systèmes d'information de l'académie.

Dominique MALROUX

Secrétariat général
Tél : 05 87 01 20 23
Mél : ce.secretaire.general.ia19@ac-limoges.fr
Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex